



MARKETING COMMUNICATION MEDIAS

Stratégies.fr

Une agence, une marque, un produit...

OK Recherche avancée

Identifiez-vous

Identifiant

\*\*\*\*\*

OK

Identifiants oubliés

Mémoriser 

Créer ses identifiants

Accueil

Créations

Actualités

Etudes/Tendances

New Business

Blogs/Opinions

Guides/Annuaire

Emploi/Formation

Grands Prix

Agences et prestataires • Trouver un Freelance • Agenda • Nominations

- Offres d'emploi
- Formations et Conférences Stratégies
- **Actualités du management**

Rechercher dans Management

Mots clés

Date de parution :

Entre JJ/MM/AAAA

Et JJ/MM/AAAA

Rechercher

Votre Flux Rss Stratégies Management

Accueil &gt; Emploi / Formation &gt; Actualités du management &gt; La chasse aux pirates est ouverte

Liens sponsorisés de Stratégies

**BURSON MARSTELLER** : Relations publiques, affaires publiques et communication de crise  
[www.burson-marsteller.fr](http://www.burson-marsteller.fr)

**CLAI** : Le cabinet de communication corporate [www.clai-communications.com](http://www.clai-communications.com)

**CONCEPT IMAGE** : CONCEPT IMAGE, Agence de communication digitale Paris Rennes Lyon  
 Tours Bordeaux [www.concept-image.fr/](http://www.concept-image.fr/)

&lt; Retour

Version imprimable

## La chasse aux pirates est ouverte

internet

**13/10/2011 - Les entreprises commencent à recevoir des avertissements de la Hadopi car leurs salariés téléchargent illégalement. Un nouveau risque juridique.**

Bittorrent, Emule, Azureus... Ces noms, familiers des aficionados du téléchargement illégal, sont depuis quelques mois sources de stress pour les dirigeants d'entreprises. En effet, ils commencent à recevoir des avertissements de la Hadopi (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) car certains de leurs salariés téléchargent des films, de la musique ou des logiciels via leur connexion professionnelle. «*Beaucoup de gens préfèrent télécharger depuis leur travail, en pensant qu'ils risquent moins d'être identifiés et poursuivis*», constate Mathieu Prud'homme, directeur du département Internet contentieux du cabinet Alain Bensoussan. Autre facteur incitatif: la bande passante de l'entreprise, beaucoup plus rapide, permet de récupérer un film en quelques minutes. Bien sûr, les compagnies prennent le soin de bloquer l'accès à ces sites ou d'interdire le téléchargement. Mais il est difficile de tout contrôler, d'autant que cela fait un moment que l'informatique de bureau ne se cantonne plus au bureau... Smartphones, ordinateurs portables professionnels et télétravail rendent cette surveillance encore plus ardue. Illustration: si un collaborateur télécharge illégalement depuis son domicile, via une connexion payée par son employeur, c'est bien ce dernier, titulaire de l'abonnement, qui va recevoir l'avertissement de la Hadopi, et s'exposer à une amende. «*Les personnes morales peuvent être poursuivies devant le tribunal de police, et risquent une contravention pour négligence caractérisée dans la sécurisation de leur accès Internet, précise-t-on à la Hadopi. Elles encourent une amende de 7 500 euros maximum, avec une peine complémentaire de suspension de l'accès Internet d'un mois (au plus).*» Avant d'en arriver là, il y a une longue procédure (dix-huit mois) et graduelle (trois niveaux). Puis une transmission éventuelle du dossier au parquet. «*J'imagine mal un magistrat suspendre la connexion Internet d'un grand groupe*», sourit Paul Hébert, chef du service juridique de la Cnil. Pour l'heure, seuls soixante dossiers sont instruits au total, et tous n'iront pas au parquet, précise la Hadopi.

L'action contre la personne morale ne dédouane pas l'auteur du téléchargement, qui a des chances d'être poursuivi en parallèle. Et qui pourrait en plus écopier d'un licenciement pour faute grave ou lourde. Motif: l'utilisation du réseau pour commettre une infraction. «*A fortiori si l'employeur a pris la précaution de fixer les règles du jeu via une charte informatique/Internet et d'informer les salariés*», assure Paul Hébert.

Gilles Wybo

Information traitée dans Stratégies Magazine n°1649

Nous recommandons

- François Hollande: «Supprimer la pub après 20h a eu des effets néfastes»
- Trop de Power Point tue le Power Point
- L'Afrique du Sud partenaire d'un programme sur M6 et W9
- Le télétravail pratiqué par 12,4% de la population active
- Be in Sport proposera des magazines en clair

 Envoyer par email[Réagir à cet article](#)[Créer un lien sur votre blog](#)

Imprimer

Share

0

Envoyer

Inscription pour voir ce que vos



Abonnez-vous à Stratégies

Pourquoi s'abonner ? Réabonnez-vous

À la une de l'hebdo cette semaine

Kiosque / boutique

Les newsletters Les alertes Stratégies sur iPhone

Les fils Rss

Twitter

Facebook

### Formations et conférences Stratégies

- [Techniques de rédaction en ligne](#)
- [Créativité et solutions marketing](#)
- [Stratégie de marketing client multicanal](#)
- [Media training : réussir ses prises de parole avec les médias](#)
- [Superviser la chaîne graphique](#)
- [Cycle certifiant marketing et communication on-line](#)

Toutes les formations et conférences

### Stratégies Emploi

- OGILVY ACTION , Directeur de clientèle international (h/f)

Toutes les offres d'emploi

Envie de changer de job? Déposez votre CV

### Kiosque / Commandes en ligne

[Les guides Stratégies](#)[Les anciens numéros](#)[Les livres](#)

### Appels d'offres

[Voir les appels d'offres publics en communication](#)

**Stratégies**  
DES MARQUES... ET VOUS

**20% de réduction**

Abonnez-vous pour  
**20,40 € par mois** seulement !

**Cliquez ici**